



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET PROFESSIONNEL

SOMMELIER

ÉPREUVE E4 UNITÉ 40 GESTION APPLIQUÉE

Le dossier comporte 11 pages numérotées de 1 à 11.

Page 1	Page de garde
Page 2	Mise en situation
Pages 3 à 4	Énoncé
Pages 5 à 9	Annexes à rendre
Pages 10 à 11	Documents à consulter

Assurez-vous que le dossier qui vous est remis est complet.

**Les candidats répondent directement sur le sujet,
à rendre à la fin de l'épreuve dans une feuille de copie anonymée.**

L'usage du dictionnaire n'est pas autorisé.

Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

BO 42 du 25/11/99 - circulaire n° 99-186 du 16/11/99

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

BREVET PROFESSIONNEL SOMMELIER	SUJET	BPSOMU401401
Épreuve : E4 - Gestion appliquée	Session 2014	Page 1/11
Unité : U40	Durée : 2 h	Coef. : 3

« LA DAME DE PIQUE »

Monsieur BOUCNEAU, gérant du restaurant « La Dame de pique » à Montbazou, a peu de temps à consacrer à la gestion administrative de son entreprise. Il vous demande de l'aide.

Il vous confie cinq dossiers à traiter :

Dossier 1 : Analyse de la rentabilité

Dossier 2 : Analyse du résultat de l'entreprise

Dossier 3 : Droit du travail

Dossier 4 : Gestion des approvisionnements

Dossier 5 : Législation des boissons

Les cinq dossiers sont indépendants.

DOSSIER 1 : Analyse de la rentabilité

Monsieur BOUCNEAU est conscient de l'importance du niveau de fréquentation de son établissement.

Il souhaite évaluer l'objectif minimal à atteindre pour assurer la rentabilité de son affaire.

Il pense pouvoir maintenir un ticket moyen pour la saison estivale 2014 de l'ordre de 25 € hors taxes et accueillir 15 000 clients.

Les charges variables représentent 55 % du chiffre d'affaires et les charges fixes devraient être de l'ordre de 144 000 €.

TRAVAIL À FAIRE :

- 1.1. Compléter le tableau de résultat différentiel prévisionnel sur l'ANNEXE 1 (page 5/11).
- 1.2. Calculer le seuil de rentabilité en euros et en nombre de couverts sur l'ANNEXE 1 (page 5/11).
- 1.3. Expliquer à Monsieur BOUCNEAU si le fait de recevoir 15 000 clients lors de la saison estivale 2014 peut s'avérer suffisant. Justifier votre réponse sur l'ANNEXE 1 (page 5/11).

DOSSIER 2 : Analyse du résultat de l'entreprise

Monsieur BOUCNEAU vous remet le compte de résultat de l'exercice 2013, documents 1 et 1 bis, pages 10/11 et 11/11.

TRAVAIL À FAIRE :

- 2.1. Compléter l'ANNEXE 2 (page 6/11) afin de calculer la marge brute et la marge sur coût principal.
- 2.2. Commenter les résultats obtenus par rapport aux résultats de la profession, sur l'ANNEXE 2 (page 6/11).
- 2.3. Dans le cas où les résultats ne seraient pas conformes à ceux de la profession, quelle(s) solution(s) pourraient être adoptée(s) ? Répondre sur l'ANNEXE 2 (page 6/11).

DOSSIER 3 : Droit du travail

Monsieur PRAT, chef de cuisine, dont la durée hebdomadaire légale de travail est de 35 heures, a effectué au cours du mois de mai les heures suivantes :

- 1^{ère} semaine : 39 heures
- 2^{ème} semaine : 45 heures
- 3^{ème} semaine : 41 heures
- 4^{ème} semaine : 43 heures

Les heures supplémentaires sont calculées par semaine et rémunérées ainsi :

- majoration de 10 % du taux horaire de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure ;
- majoration de 20 % du taux horaire de la 40^{ème} à la 43^{ème} heure ;
- majoration de 50 % du taux horaire à partir de la 44^{ème} heure.

TRAVAIL À FAIRE :

- 3.1. Compléter le tableau des relevés horaires sur l'ANNEXE 3 (page 7/11).
- 3.2. Monsieur PRAT étant rémunéré sur la base d'un taux horaire de 15 €, compléter le tableau sur le document 3 (page 7/11) afin de déterminer le montant correspondant aux heures supplémentaires.
- 3.3. Monsieur PRAT a droit à 44 repas par mois. Le prix d'un repas est fixé à 3,49 €. Au mois de mai, Monsieur PRAT a pris 25 repas. Compléter le tableau sur l'ANNEXE 3 (page 7/11) afin de calculer le montant des avantages en nature ainsi que celui des indemnités compensatrices.

DOSSIER 4 : Gestion des approvisionnements

Monsieur BOUCNEAU vous demande de compléter la fiche de stock selon la méthode du CMUP (coût moyen unitaire pondéré) après chaque entrée du « Saint-Véran 2006 ».

Pour cela, vous disposez des éléments ci-dessous concernant le mois de mai 2014.

TRAVAIL À FAIRE :

Compléter la fiche de stock sur l'ANNEXE 4 (page 8/11) selon la méthode CMUP après chaque entrée (arrondir les calculs à deux décimales).

Stock initial au 1^{er} mai : 20 bouteilles à 6,50 €.

Entrées			Sorties	
4 mai	12 bouteilles	7,50 €	3 mai	2 bouteilles
10 mai	6 bouteilles	6,80 €	8 mai	10 bouteilles
15 mai	18 bouteilles	7,00 €	22 mai	24 bouteilles
			25 mai	5 bouteilles

DOSSIER 5 : Législation des boissons

Monsieur BOUCNEAU souhaite évaluer vos connaissances sur la législation des boissons. Pour cela, il vous demande de répondre aux questions de l'ANNEXE 5 (page 9/11).

ANNEXE 1 (à compléter et à rendre avec la copie)

TABLEAU DE RÉSULTAT DIFFÉRENTIEL PRÉVISIONNEL
(Arrondir les pourcentages à l'entier le plus proche)

	Montant en €	%
Chiffre d'affaires		100
Charges variables		
Marge sur coût variable		
Charges fixes		
Résultat		

CALCUL DU SEUIL DE RENTABILITÉ

	Seuil de rentabilité	Calcul détaillé
En euros		
En nombre de couverts		

→ Expliquer à Monsieur BOUCNEAU si le fait de recevoir 15 000 clients lors de la saison estivale 2014 peut s'avérer suffisant. Justifier votre réponse.

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 3 (à compléter et à rendre avec la copie)**TABLEAU DES RELEVÉS HORAIRES**

	Nombre d'heures effectuées	Nombre d'heures supplémentaires	Nombre d'heures supplémentaires majorées de		
			10 %	20 %	50 %
1 ^{ère} semaine					
2 ^{ème} semaine					
3 ^{ème} semaine					
4 ^{ème} semaine					
TOTAL					

TABLEAU DE CALCUL DU MONTANT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

	Taux horaire majoré	Nombre d'heures supplémentaires effectuées	Montant en €
Heures supplémentaires à 10 %			
Heures supplémentaires à 20 %			
Heures supplémentaires à 50 %			

TABLEAU DE CALCUL DU MONTANT DES AVANTAGES EN NATURE ET DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES

Calcul du montant des avantages en nature en €	
Calcul du montant des indemnités compensatrices en €	

ANNEXE 4 (à compléter et à rendre avec la copie)

FICHE DE STOCK
selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré après chaque entrée

Dates	Entrées			Sorties			Stock		
	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Prix Unitaire	Montant

ANNEXE 5 (à compléter et à rendre avec la copie)

5.1. La législation européenne évolue et reconnaît aujourd'hui trois catégories de vins. Lesquelles ?

-
-
-

5.2. Dans la catégorie des vins effervescents, on distingue deux types en fonction de leur pression liée à la teneur en CO₂. Compléter le tableau ci-dessous.

Types de vins	Mesure de la pression (en bar)

5.3. Entre l'embouteilleur et le détaillant, les boissons alcoolisées doivent circuler en droits acquis. Citer les documents qui prouvent le paiement de ces droits.

-
-
-

5.4. À la livraison, il vous est demandé d'effectuer plusieurs contrôles. En citer trois.

-
-
-

5.5. Votre restaurant est titulaire d'une « licence restaurant ». Un couple souhaite seulement consommer en terrasse deux « bloody Mary ». Quelle est votre attitude ? Justifier.

-
-
-

DOCUMENT 1



N° 30-3186

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53-A
du Code général des impôts).

D.G.I. N° 2052

Désignation de l'entreprise :		La Dame de pique			
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice 2013			Exercice N-1 4
		France - 1	Exportation - 2	Total - 3	
Produits d'exploitation :					
Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
Production	FD		FE	FF	
biens					
vendue	FG	1 150 000	FH	FI	1 150 000
services*					
Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 150 000	FK	FL	1 150 000
Production stockée*				FM	
Production immobilisée*				FN	
Subventions d'exploitation				FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges*				FP	
Autres produits (1)				FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 150 000
Charges d'exploitation :					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
Variation de stock (marchandises)*				FT	
Achats de mat. prem. et aut. approv. (y compris droits de douane)*				FU	360 000
Variation de stock (mat. premières et approvisionnements)*				FV	-7 000
Autres achats et charges externes (3)*				FW	180 000
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	80 000
Salaires et traitements*				FY	357 420
Charges sociales				FZ	62 580
Dotations d'exploitation				GA	
sur immobilisations				GB	
Autres dotations				GC	
d'exploitation				GD	
dotations aux amortissements*				GE	
dotations aux provisions				GF	
sur actif circulant : dot. aux provisions				GG	
pour risques et ch. : dot. aux provisions				GH	
Autres charges				GI	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 033 000
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	117 000
Opérations en commun :					
Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI	
Produits financiers :					
Produits financiers de participations (5)				GJ	
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immob. (5)				GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
Différences positives de change				GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
Charges financières :					
Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)				GR	26 000
Différences négatives de change				GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	26 000
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-26 000
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	91 000

DOCUMENT 1 bis



N° 30-3186

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53-A
du Code général des impôts)

D.G.I.N° 2053

Désignation de l'entreprise :		La Dame de pique	
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice 2013 1	Exercice N-1 2
Produits exceptionnels :			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 000	
Charges exceptionnelles :			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	500	
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	500	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 151 000	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 059 500	
4 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	91 500	
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploit. afférents à des exer. ant. (8)	IG	
(3) Dont	crédit-bail mobilier	HP	
	crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploit. afférentes à des exer. ant. (8)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général	HX		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.